



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 avril 2018
Français
Original : anglais

Application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017) et 2401 (2018) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le rapport ci-après est le cinquantième présenté en application du paragraphe 17 de la résolution 2139 (2014), du paragraphe 10 de la résolution 2165 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2191 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2258 (2015), du paragraphe 5 de la résolution 2332 (2016), du paragraphe 6 de la résolution 2393 (2017) et du paragraphe 12 de la résolution 2401 (2018) du Conseil de sécurité, dans lesquels celui-ci m'a prié de lui rendre compte, tous les 30 jours, de l'application des résolutions par toutes les parties au conflit en République arabe syrienne.

2. Les informations qui figurent dans le présent rapport reposent sur les données dont disposent les organismes des Nations Unies et sur les renseignements obtenus auprès du Gouvernement syrien ou d'autres sources pertinentes¹. Les informations communiquées par les organismes des Nations Unies sur l'acheminement de l'aide humanitaire portent sur la période allant du 1^{er} au 31 mars 2018.

¹ Les organismes ci-après ont fourni des informations : le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation internationale pour les migrations, le Programme alimentaire mondial, l'Organisation mondiale de la Santé, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le Fonds des Nations Unies pour la population, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne, le Service de la lutte antimines de l'ONU, le Département des affaires politiques et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat.



II. Principaux faits nouveaux

Encadré 1

Points essentiels – mars 2018

1. Depuis l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution [2401 \(2018\)](#), le 24 février, dans laquelle celui-ci a demandé la cessation des hostilités, les activités militaires auraient fait des centaines de morts parmi les civils. Des milliers d'autres auraient été blessés. L'accès à l'aide humanitaire de part et d'autre des lignes de front est resté limité pendant tout le mois de mars. L'évolution de la situation militaire dans la Ghouta orientale a continué de faire des victimes parmi les civils et de provoquer la destruction d'infrastructures civiles, alors que les forces gouvernementales avançaient progressivement dans la zone, divisant l'enclave en trois zones distinctes. Des groupes d'opposition armés non étatiques ont continué de bombarder des quartiers de la ville de Damas, faisant des morts et des blessés et endommageant les infrastructures civiles. Près de 133 000 personnes ont quitté l'enclave assiégée de la Ghouta orientale, soit par des couloirs d'évacuation vers les camps de déplacés de Rif-Damas, soit en application d'accords d'évacuation vers les provinces d'Idlib et d'Alep.

2. Dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, les Forces armées turques et des groupes d'opposition armés non étatiques ont pénétré dans la principale ville d'Afrin et dans la plupart des autres zones du district. Depuis le 20 janvier, les affrontements militaires dans le district d'Afrin (province d'Alep) auraient entraîné le déplacement de plus de 137 000 personnes dans la zone de Tell Rifaat, Nubl, Zahra, Fafin et les villages environnants. L'absence de liberté de circulation des déplacés a constitué une préoccupation majeure, étant donné que les autorités locales et d'autres parties les empêchaient de chercher refuge et de se procurer des services médicaux dans la ville d'Alep et, dans certains cas, de retourner dans le district d'Afrin.

3. Dans la province d'Idlib, des combats entre les forces gouvernementales et des groupes d'opposition armés non étatiques, ainsi qu'entre les groupes d'opposition armés non étatiques ont continué d'être signalés. La situation humanitaire des personnes déplacées dans la province d'Idlib s'est considérablement aggravée du fait de l'arrivée de 50 000 déplacés supplémentaires dans la région de la Ghouta orientale et de Qadam, repoussant à l'extrême les limites de la capacité des communautés d'accueil et du personnel humanitaire à les prendre en charge. On estime à environ 1,2 million le nombre de déplacés dans la province d'Idlib, soit une augmentation de 25 % par rapport aux chiffres de la mi-2017.

4. 98 200 personnes seraient retournées dans la ville de Raqqa au 29 mars. Les 21 et 22 mars, l'ONU a procédé à une évaluation de la sécurité dans la ville de Raqqa, faisant état de la persistance de risques considérables malgré un calme et une stabilité relatifs. La Mission d'évaluation de la sécurité a toutefois conclu qu'une mission d'évaluation humanitaire pourrait être déployée (début avril), malgré la présence d'un grand nombre d'engins explosifs, y compris des engins non explosés, des mines terrestres et des engins explosifs artisanaux dans toute la ville.

5. L'ONU a fourni une assistance humanitaire à plusieurs millions de personnes dans le besoin, parmi lesquelles près de 2 159 965 ont reçu une aide alimentaire dans le cadre de livraisons régulières. L'accès aux zones difficiles d'accès et assiégées demeure difficile, avec seulement cinq convois interinstitutions de l'ONU ayant pu les desservir durant le mois.

3. Depuis l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution [2401 \(2018\)](#), le 24 février, dans laquelle celui-ci a demandé la cessation des hostilités, les activités

militaires, en particulier dans la Ghouta orientale, auraient fait des centaines de morts parmi les civils. Des milliers d'autres auraient été blessés. Des attaques contre des infrastructures civiles continuent d'être signalées ; plus de 70 incidents avérés ont été dénombrés depuis le début de l'année 2018, dont 28 depuis la mi-février. Les attaques contre des quartiers de Damas se sont également poursuivies à partir de la Ghouta orientale, provoquant des morts, des blessés et endommageant les infrastructures civiles. L'accès à l'aide humanitaire de part et d'autre des lignes de front est resté limité pendant tout le mois de mars.

4. Mon Envoyé spécial pour la Syrie a été actif sur le plan opérationnel tout au long du mois de mars pour appuyer la mise en œuvre de la résolution 2401 (2018).

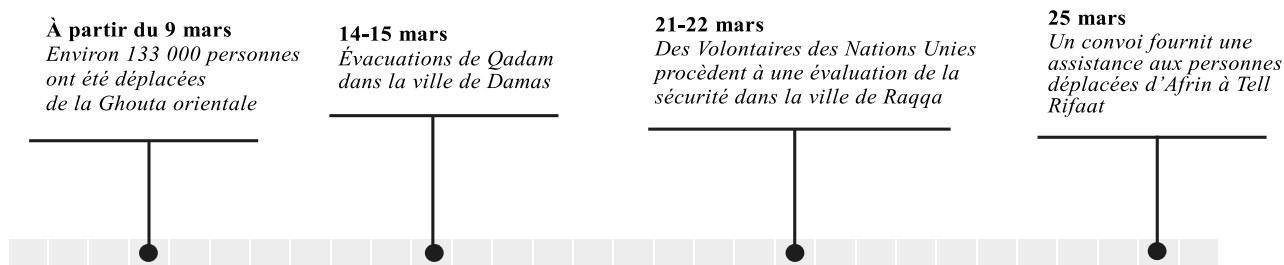
5. Les négociations entre les parties au conflit dans la Ghouta orientale se sont poursuivies malgré l'intensification des opérations militaires sur le terrain. Les forces gouvernementales et progouvernementales ont continué de mener des opérations aériennes et terrestres dans la zone de désescalade de la Ghouta orientale. Suite à une attaque perpétrée le 7 mars sur les villes d'Hammoura et de Saqba, quelque 120 personnes, pour la plupart des femmes et des enfants, auraient soufferts de problèmes respiratoires et de suffocation. Les forces gouvernementales ont peu à peu progressé dans la Ghouta orientale, divisant la zone en trois poches.

6. À la suite d'accords entre les parties au conflit, près de 133 000 personnes déplacées ont quitté l'enclave assiégée de la Ghouta orientale en mars, soit par des couloirs d'évacuation vers les camps de déplacés de Rif-Damas, soit en application d'accords d'évacuation vers Edleb et les provinces d'Alep. Ce chiffre inclut un total de 83 288 personnes qui avaient quitté la Ghouta orientale pour se rendre dans les camps de déplacés de la province de Rif-Damas. Même si de nombreuses personnes ont ensuite quitté ces camps, il en reste 44 747 pour une capacité d'accueil totale de 25 855 personnes. En outre, quelque 48 216 personnes, pour la plupart des civils et quelques combattants, ont quitté la Ghouta orientale vers les provinces d'Edleb et d'Alep lors d'évacuations négociées. Des échanges de corps ont également eu lieu et des prisonniers syriens détenus par les groupes armés ont été libérés. À la fin du mois de mars, les forces gouvernementales et leurs alliés étaient sur le point de prendre le contrôle de toute la Ghouta orientale, alors que des négociations étaient en cours à Douma.

7. L'Organisation des Nations Unies et ses partenaires, en coordination avec le Croissant-Rouge arabe syrien, ont fourni de l'eau, des produits d'assainissement et d'hygiène, des aliments de base ainsi qu'une protection et des services de santé aux personnes restées dans les zones de la Ghouta orientale qui sont passées depuis peu sous contrôle des forces gouvernementales, telles que Kafr Batna, Saqba et Hamouriyé. On estime à 50 000 le nombre de personnes se trouvant toujours dans ces zones et qui ont besoin d'une assistance et de services de base. Malgré l'intensification de l'intervention humanitaire, la situation dans les huit camps de déplacés reste difficile, car ils sont pour la plupart surpeuplés, accueillant près de deux fois plus de personnes que leur capacité ne le permet. Du fait de la surpopulation et de la promiscuité, les risques pour la protection demeurent importants, et de nouvelles installations sanitaires et d'hygiène sont nécessaires. Le dernier convoi interinstitutions vers les zones assiégées a été acheminé le 15 mars, quand des vivres ont été distribués à 26 100 personnes à Douma et dans la Ghouta orientale.

8. À la suite d'un accord local dans le quartier de Qadam (ville de Damas), quelque 1 351 personnes ont été évacuées vers la province d'Edleb les 14 et 15 mars. L'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) a pénétré dans le district après le départ des groupes d'opposition armés non étatiques, provoquant des affrontements avec les autorités syriennes et des groupes d'opposition armés non étatiques. L'Organisation des Nations Unies n'a pas participé aux négociations ni à l'organisation de l'évacuation.

Figure I
Dates clés en mars 2018



9. Les forces armées turques et des groupes d'opposition armés non étatiques syriens affiliés à l'opération Bouclier de l'Euphrate ont poursuivi l'opération Rameau d'olivier à Afrin, dans la province d'Alep. Le 20 janvier, la Mission permanente de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York a indiqué que la Turquie avait « lancé une opération militaire le 20 janvier 2018 [...] afin d'assurer la sécurité des frontières [du pays] [et] de neutraliser les terroristes se trouvant dans la région d'Afrin » (voir S/2018/53). Le 18 mars, la Turquie a fait savoir que ses forces étaient entrées dans Afrin. Des affrontements ont également été signalés entre les forces turques et des groupes d'opposition armés non étatiques et les forces gouvernementales pro-syriennes, faisant des morts et des blessés parmi les civils et provoquant des déplacements de population. Depuis le 20 janvier, les affrontements militaires dans le district d'Afrin (province d'Alep) auraient entraîné le déplacement de plus de 137 000 personnes dans la zone de Tell Rifaat, Noubl, Zahra et Fafin et les villages environnants. Les populations déplacées restent fortement tributaires de l'assistance humanitaire pour satisfaire leurs besoins essentiels et les exigences en la matière sont élevées. Depuis le 29 janvier, les rapports indiquent que le Croissant-Rouge turc et d'autres organisations non gouvernementales (ONG) turques ont fourni une aide humanitaire à 220 000 personnes dans le besoin dans 133 endroits différents dans le district d'Afrin. L'absence de liberté de circulation des personnes déplacées est une préoccupation majeure, car beaucoup ne sont pas autorisées à entrer dans la ville d'Alep, où la communauté humanitaire est en mesure de fournir une assistance plus importante, comme des abris. On signale également que des déplacés sont empêchés de retourner à Afrin, même si certains disent vouloir y retourner si les conditions sont favorables. La situation des malades et des blessés parmi la population déplacée est particulièrement préoccupante étant donné que le seul hôpital disponible, à Zahra, n'est pas en capacité de répondre à tous les besoins médicaux car il ne peut offrir que douze lits. Un mécanisme a été mis en place pour l'évacuation médicale des urgences vers la ville d'Alep ; toutefois, l'obtention de l'autorisation des autorités syriennes pour l'évacuation médicale des patients dans un état critique peut prendre jusqu'à 15 jours. Le 28 mars, 60 patients ont été évacués vers la ville d'Alep après une longue période d'attente. Le 1^{er} mars, les partenaires humanitaires ont convoyé de l'aide d'Alep à Afrin à travers les lignes de front. Le 25 mars, un convoi interinstitutions de l'ONU et du Croissant-Rouge arabe syrien a acheminé des vivres, des articles non alimentaires et des produits nutritionnels, du matériel de santé, d'alimentation en eau, d'assainissement ainsi que des produits d'hygiène suffisants pour 50 000 personnes dans le besoin à Tell Rifaat. Une expédition transfrontière était également en cours de préparation pour Afrin à partir de la Turquie, en coopération avec les autorités turques, prévue pour le début du mois d'avril.

10. Les combats se sont poursuivis dans la province d'Idlib entre les forces gouvernementales et les groupes d'opposition armés non étatiques, y compris des frappes aériennes et des tirs d'artillerie. Des bombardements sur les villes de Fouaa et de Kafraya, assiégées par des groupes d'opposition armés non étatiques, ont

également été signalés. Il a également été fait état d'affrontements entre des groupes d'opposition armés non étatiques. Le Front syrien de libération, un groupe constitué du Mouvement islamique Ahrar el-Cham et du Bataillon Nouredine Zanki, a lancé une offensive contre le groupe armé Hayat Tahrir el-Cham (l'Organisation de Libération du Levant) dans toute la province d'Edleb et la partie occidentale de la province d'Alep, lequel a contre-attaqué, affrontements qui se sont soldés par plusieurs morts.

11. La situation humanitaire des déplacés dans la province d'Edleb est extrêmement critique, près de 400 000 personnes ayant été déplacées en raison des combats qui se déroulent depuis décembre 2017. Les camps de déplacés continuent de fonctionner jusqu'à 400 % de leur capacité. Si environ 168 000 personnes précédemment déplacées ont désormais regagné leurs sous-districts, la capacité d'intervention reste sollicitée à l'extrême car 50 000 déplacés sont arrivés récemment dans la région en provenance de la Ghouta orientale et de Qadam.

12. Les violences ont également repris dans le sud-ouest du pays, y compris des frappes aériennes et des tirs d'artillerie par les forces gouvernementales, ainsi que des affrontements répétés sur le terrain entre les forces gouvernementales et les groupes d'opposition armés non étatiques dans la province de Deraa. L'Organisation des Nations Unies a reçu des informations indiquant que les forces gouvernementales et les groupes d'opposition armés non étatiques avaient tous deux renforcé leurs positions par du personnel et du matériel supplémentaires. Dans le même temps, des sources gouvernementales ont indiqué avoir conclu des accords locaux dans plusieurs villes et villages de la zone.

13. Environ 98 200 personnes étaient revenues dans la ville de Raqqa au 29 mars. Bien que les services publics soient peu à peu rétablis, les boulangeries ayant rouvert, la ville manque d'électricité, de communications mobiles, et la capacité de pompage de l'eau reste faible à la périphérie de la ville. Actuellement, trois centres de soins de santé sont fonctionnels dans la ville de Raqqa. Les 21 et 22 mars, l'ONU a procédé à une évaluation de la sécurité dans la ville de Raqqa, faisant état de la persistance de risques considérables malgré un calme et une stabilité relatifs. La présence, partout dans la ville, d'engins explosifs, notamment de munitions non explosées, de mines terrestres et d'engins explosifs artisanaux, continue de poser un risque important pour les civils et le personnel humanitaire. Le personnel de santé enregistre toujours chaque mois plus de 200 morts et blessés, en moyenne, causés par des explosions. Il est nécessaire de procéder à la détection, au marquage et à l'élimination systématiques de ces dispositifs avant de permettre aux civils de regagner leur foyer et d'autoriser l'acheminement de l'aide humanitaire. La mission d'évaluation de la sécurité a toutefois conclu qu'une mission d'évaluation humanitaire pourrait ultérieurement être déployée (début avril).

14. Les combats contre l'EIIL se sont poursuivis. L'EIIL a continué de maintenir une présence à l'est de la ville de Deir el-Zor (autour des villes de Boukamal et de Mayadin), dans la province de Hassaké et à Yarmouk, dans la banlieue de Damas. Il a également étendu son contrôle sur certaines parties du quartier de Qadam dans la ville de Damas et a négocié un échange de prisonniers et de combattants décédés avec les forces gouvernementales.

15. Le Département américain de la défense a fait savoir qu'en mars, la Coalition dirigée par les États-Unis avait mené au moins 32 frappes contre des cibles de l'EIIL : 30 dans la province de Deir el-Zor et deux dans celle de Hassaké.

16. Le 4 mars, le Ministère syrien de la défense a annoncé qu'en réponse à des tirs de mortier sur des zones résidentielles et des positions militaires à Damas et dans la campagne environnante, l'armée arabe syrienne avait repris plusieurs localités au

cours des précédentes 48 heures, notamment Outaya, Haouch el-Salhie, Haouch Kharabo, Nachabiyé, Hazrama et les fermes de Beit Nayem. Le 16 mars, il a ensuite indiqué que l'Armée arabe syrienne avait repris un grand nombre de villes dans la Ghouta orientale, y compris Nachabiyé, Salhiyé, Beit Nayem, Mohammadiyé, Haouch el-Achari, Chafouniyeh, Beit Sioua, Hamourié, Mdeïra et Misraba.

Protection

17. Les frappes aériennes et terrestres ont continué de tuer et de blesser des civils et d'endommager et de détruire des infrastructures civiles. Les largages d'engins explosifs sur des zones habitées se sont poursuivis tuant et blessant sans discrimination des civils et détruisant ou endommageant des infrastructures civiles. Ces zones, dans lesquelles se trouvent des villages, sont ensuite polluées par des restes explosifs de guerre, qui tuent et blessent les civils et empêchent l'accès humanitaire. L'utilisation d'engins explosifs artisanaux dans certaines zones a rendu plus complexes les risques liés aux explosifs. Le nombre élevé de victimes civiles et l'ampleur des destructions civiles indiquent clairement que les principes fondamentaux de distinction, de proportionnalité et de précaution, ainsi que l'interdiction de mener des attaques aveugles ne sont toujours pas respectés. Les enfants sont tout particulièrement touchés par les combats. Selon le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'année 2017 a été la plus meurtrière pour les enfants depuis le début du conflit dans le pays.

18. Les combats ont continué d'endommager les infrastructures civiles, y compris les établissements médicaux, les écoles, les marchés et les lieux de culte. Selon des informations recueillies par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), des violations du droit international humanitaire auraient fait des victimes civiles dans plusieurs provinces (voir annexe). Le HCDH a recensé les attaques qui auraient été perpétrées par des parties au conflit, notamment les forces gouvernementales et leurs alliés, des groupes d'opposition armés non étatiques et leurs alliés et des groupes terroristes désignés comme tels par le Conseil de sécurité.

19. Outre les violations qu'il a lui-même recensées, le Haut-Commissariat a continué à recevoir du Gouvernement syrien des informations sur des allégations de violations. L'ONU n'est pas en mesure de vérifier ces allégations de manière indépendante. Dans une note verbale reçue le 8 mars, la Mission permanente de la République arabe syrienne à Genève a établi la liste détaillée des tirs de mortier et des frappes aériennes menés par des groupes terroristes armés et ciblant des zones résidentielles de la ville de Damas, en République arabe syrienne, les 3, 4 et 5 mars 2018, soit un total de 99 tirs de mortiers ainsi que de leurs emplacements. Elle a indiqué que ces actes de terrorisme avaient fait deux morts et cinq blessés parmi les civils, pour la plupart des femmes et des enfants, et endommagé des biens privés et publics ainsi que des infrastructures. En outre, le 9 mars, la Mission permanente a adressé au HCDH une note verbale dans laquelle elle dresse la liste détaillée des bombardements (à l'obus de mortier) et des attaques de missiles perpétrés par des groupes terroristes, ciblant des zones résidentielles de la ville de Damas [...] les 6 et 7 mars, soit 61 tirs de mortiers [...], tuant trois civils et en blessant 28 autres, principalement des femmes et des enfants, et endommageant des biens privés et publics ainsi que des infrastructures. Dans une note verbale datée du 19 mars, la Mission permanente a dressé la liste détaillée des bombardements (à l'obus de mortier) et des attaques de missiles perpétrés par des groupes terroristes, ciblant des zones résidentielles de la ville de Damas [...] pendant la période allant du 13 au 17 mars 2018, soit un total de 86 tirs de mortiers [...], faisant quatre morts parmi les civils et en blessant 89 autres, principalement des femmes et des enfants, et endommageant des biens privés et publics ainsi que des infrastructures.

20. Malgré l'appel que le Conseil des droits de l'homme a lancé aux autorités syriennes dans ses résolutions S-18/1 et 19/22 pour qu'elles coopèrent avec le HCDH, notamment par l'établissement d'une présence sur le terrain ayant pour mandat de protéger et de promouvoir les droits de l'homme, l'établissement de rapports par le Haut-Commissariat reste limité, le Gouvernement de la République arabe syrienne lui interdisant d'accéder au pays.

21. L'Organisation des Nations Unies et ses partenaires dans le domaine de la santé ont pu corroborer huit attaques, y compris des frappes aériennes, qui ont atteint des établissements et du personnel de soins en mars, certaines ciblant à plusieurs reprises les mêmes installations. Le 3 mars, l'hôpital psychiatrique d'Ibn Sina, dans la province de Rif-Damas (Douma) a été touché par deux obus de mortier qui ont fait des dégâts matériels. Le même jour, l'hôpital Bairouni, spécialisé dans le traitement du cancer et situé dans la province de Rif-Damas (Harasta), a été touché par plusieurs tirs de mortiers faisant un blessé et des dégâts matériels. Le 5 mars, l'hôpital militaire de Tchrine dans la province de Rif-Damas a été touché par des tirs d'artillerie indirects faisant deux blessés et l'hôpital psychiatrique Ibn Sina, dans la province de Rif-Damas (Douma) a été touché à nouveau par des tirs d'obus faisant un blessé parmi le personnel hospitalier et provoquant des dommages matériels. Le 6 mars, l'hôpital militaire de Tchrine dans la province de Rif-Damas a une nouvelle fois été touché par des tirs d'artillerie indirects qui ont fait deux blessés. Le 8 mars, l'hôpital Bairouni dans la province de Rif-Damas (Harasta) a été touché par trois obus de mortier, faisant un blessé. Il a encore été frappé le 9 mars par des tirs d'artillerie indirects qui ont provoqué des dommages matériels. Le 18 mars, l'hôpital psychiatrique Ibn Sina dans la province de Rif-Damas (Douma) a été à nouveau touché par un tir de mortier faisant un mort parmi le personnel hospitalier et provoquant des dommages matériels. Le 20 mars, l'hôpital d'Irbîn dans la Ghouta orientale, précédemment déclaré établissement protégé par les coprésidents du Groupe International de soutien pour la Syrie, a subi une attaque qui a tué un patient et a endommagé les structures de l'hôpital.

22. Les établissements d'enseignement ont également continué de subir les effets des combats et l'ONU a fait état de trois attaques avérées qui ont touché des écoles et des enfants. Le 5 mars, à Taftanaz (province d'Edleb), le bombardement a eu lieu près de l'entrée principale de l'école Muhaudin. Les enfants avaient déjà été renvoyés à la maison à la suite du bombardement qui avait touché le marché principal plus tôt dans la matinée. Plus de 20 personnes ont été blessées en quittant l'école, dont plus de dix enfants et du personnel scolaire. Les bâtiments scolaires ont été légèrement endommagés. Le 11 mars, dans la ville d'Edleb, le Département des examens de la Direction de l'éducation a été touché par des frappes aériennes qui ont gravement endommagé le bâtiment et les équipements. Le 21 mars, à Kafr Battikh, dans la province d'Edleb, une école a été touchée par des frappes aériennes qui ont provoqué la mort de 13 écoliers, âgés de 7 à 11 ans.

Accès humanitaire

Encadré 2

Points essentiels

1. Les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires ont continué de venir en aide à des millions de personnes dans le besoin, y compris de l'intérieur de la République arabe syrienne. Grâce au programme ordinaire, près de 2,1 millions de personnes ont reçu une aide alimentaire au moyen de 2 162 livraisons.

2. Cinq convois interinstitutions des Nations Unies ont prêté une assistance plurisectorielle à 162 100 personnes dans une zones assiégée et trois difficiles d'accès.

3. L'aide transfrontière, autorisée par les résolutions [2165 \(2014\)](#), [2191 \(2014\)](#), [2258 \(2015\)](#) et [2393 \(2017\)](#), reste un volet essentiel de l'action humanitaire. En mars, 466 camions (27 convois) ont livré une aide vitale à plus d'un million de personnes grâce à des livraisons transfrontières. En mars, le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne a poursuivi ses opérations en Jordanie et en Turquie et supervisé le chargement et le transport du premier envoi de secours par le passage de Yaroubiyé à la frontière irako-syrienne.

23. Sept ans après le début de la crise syrienne, l'ampleur des besoins humanitaires en Syrie est toujours colossale. Selon l'inventaire des besoins humanitaires de 2018, 13,1 millions de personnes nécessitent une aide humanitaire, dont 5,6 millions qui sont dans l'urgence. On comptait près de 6,1 millions de déplacés à la fin de 2017, y compris 2,9 millions déplacés au cours des 12 mois précédents. Environ 5,5 millions de réfugiés syriens enregistrés étaient toujours déplacés dans une région confrontée à des difficultés économiques, sociales et de développement de plus en plus aigües. Moins de la moitié des services sanitaires du pays sont opérationnels et plus d'un tiers des foyers sont contraints de consommer de l'eau insalubre. Un tiers des écoles ont été endommagées ou détruites. On estime que 6,5 millions de personnes se trouvent en situation d'insécurité alimentaire grave. En outre, d'importantes difficultés ont continué de freiner l'acheminement de l'aide humanitaire dans de nombreuses régions du pays, en raison de la poursuite des combats, du déplacement des lignes de front, des obstacles d'ordre administratif et des restrictions à la circulation des personnes et des biens délibérément imposées par les parties au conflit. En particulier, l'accès de l'ONU et de ses partenaires aux personnes qui vivent dans les zones assiégées et difficiles d'accès est demeuré un sujet de préoccupation majeure. Les obstacles bureaucratiques, tels que la non-délivrance de lettres d'agrément par le Gouvernement syrien, sont toujours une cause importante de ces retards ou de la non-livraison de l'aide, et ce, malgré la création d'un mécanisme de coordination tripartite pour résoudre ces problèmes. La dernière réunion de ce mécanisme remonte au 12 décembre 2017 et n'a permis aucun progrès sur les questions liées à l'accès.

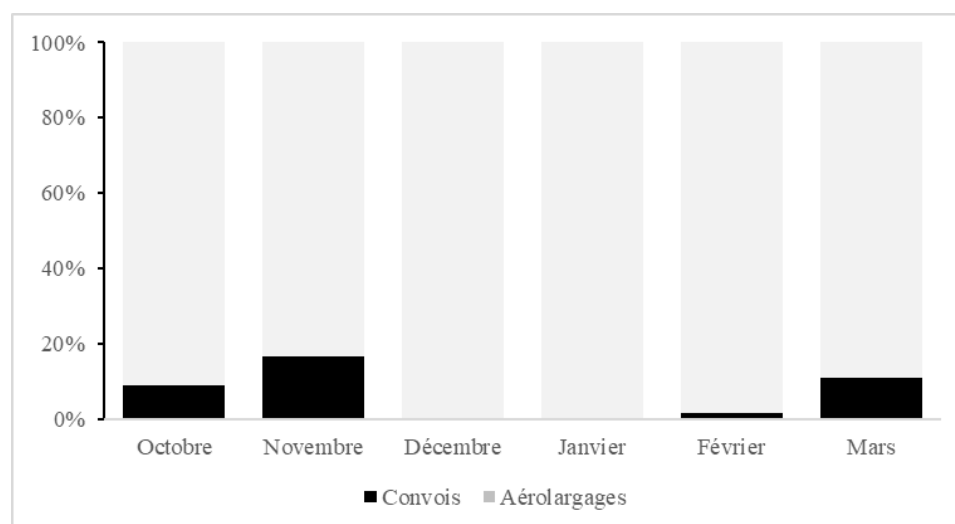
24. Dans le cadre du plan de convois interinstitutions des Nations Unies pour mars et avril, un accès a été demandé pour 26 lieux, dans des zones assiégées et difficiles d'accès, de manière à atteindre un total de 1 027 220 personnes. Des convois interinstitutions ont été préparés pour les zones ayant besoin d'une aide multisectorielle et où l'accès est limité, afin de garantir que l'appui fourni réponde aux besoins. Cinq convois interorganisations ont pu se déployer dans des zones difficiles d'accès et assiégées, c'est-à-dire à Douma assiégée dans la Ghouta orientale, à Dar el-Kabiré (province de Homs) et à Tell Rifaat (province d'Alep) (voir tableau 1). Le deuxième convoi pour Douma, organisé le 9 mars, a livré l'aide alimentaire restante, ainsi que certains médicaments essentiels et aliments de base qui n'avaient pas pu être déchargés du précédent convoi le 5 mars du fait de l'insécurité. En mars, 162 100 personnes en tout ont pu recevoir une aide.

Tableau 1
Convois humanitaires interinstitutions ayant franchi les lignes de front en mars 2018

<i>Date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Objectif à atteindre (nombre de bénéficiaires)</i>	<i>Nombre de bénéficiaires ayant effectivement reçu une aide</i>	<i>Nature de l'aide</i>
4 mars	Dar Kabira, Ghantou, Teir Maalé	40 250	33 500	Multisectorielle
5 mars	Douma	90 000	15 500	Multisectorielle
9 mars	Douma	90 000	12 000	Multisectorielle
15 mars	Douma	90 000	26 100	Vivres
25 mars	Tell Rifaat	50 000	75 000	Multisectorielle

25. Des organismes ont continué de soumettre pour leur propre compte des demandes d'autorisation de convoi vers diverses localités du pays. Ces envois sont effectués par l'intermédiaire du programme ordinaire, dans des zones où l'accès est moins problématique. En mars, le Programme alimentaire mondial (PAM) a présenté aux autorités syriennes 2 162 demandes officielles pour obtenir des lettres d'agrément en vue d'acheminer une aide alimentaire vers diverses localités dans tout le pays, lesquelles ont toutes été approuvées. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a soumis 57 demandes de lettres de facilitation pour le transport de produits de première nécessité et de trousse de subsistance, lesquelles ont toutes été approuvées.

Figure II
Opérations humanitaires interinstitutions des Nations Unies menées dans des zones situées au-delà des lignes de front : pourcentage de la population ayant bénéficié d'une aide dans des zones assiégées (par mois), octobre 2017-mars 2018







26. Les partenaires des Nations Unies ont continué de se heurter à des difficultés pour intervenir dans le nord-est du pays, y compris en raison de restrictions administratives, dans l'attente des procédures à suivre en matière de sécurité pour

accéder aux zones d'accès restreint et de niveaux élevés de pollution liée aux risques d'explosifs. À la suite de la suspension des activités des ONG en janvier 2018 du fait des restrictions imposées par les autorités nationales et locales, qui ont concerné un total de 25 ONG nationales, un accord a été conclu le 31 janvier pour permettre la reprise du programme ordinaire des Nations Unies dans le nord-est de la Syrie et des activités de certains partenaires humanitaires. Cependant, cet accord n'était valable que pour une période de deux mois (jusqu'au 31 mars) et couvrait un nombre limité de partenaires. Il est crucial que tous les partenaires humanitaires puissent continuer de fournir, sans restriction, une aide indispensable aux populations concernées dans les camps de déplacés et les communautés d'accueil, notamment pour prévenir les facteurs d'expulsion qui font que les populations déplacées se sentent contraintes de rentrer en l'absence de conditions sûres et durables. L'ONU a continué de collaborer avec l'administration locale et le Gouverneur de Hassaké pour identifier une solution à long terme aux problèmes d'enregistrement des ONG nationales et permettre la reprise pleine et sans entrave des activités humanitaires dans le nord-est.

Figure III

Convois humanitaires interinstitutions ayant franchi les lignes de front en mars 2018

 **162 100** personnes ont bénéficié d'une aide humanitaire

 Nombre de personnes ayant reçu une aide dans les zones difficiles d'accès 108 500	 Nombre de personnes ayant reçu une aide dans les zones assiégées 53 600	 Convois qui ont franchi les lignes de front 5
5,7 % Nombre de personnes ayant reçu une aide dans les zones difficiles d'accès	12,9 % Proportion de personnes ayant reçu une aide dans les zones assiégées	

Nombre de personnes dans les zones difficiles d'accès : 1,9 million

Nombre de personnes dans les zones assiégées : 413 920^a

^a Les chiffres concernant les personnes assiégées font actuellement l'objet d'une révision du fait de l'évolution récente de la situation dans la Ghouta orientale (province de Rif-Damas).

27. Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), des produits médicaux qui auraient permis d'administrer plus de 132 575 traitements et de sauver des vies ont été refusés ou retirés des convois par les autorités syriennes. On trouvera dans le tableau 2 des détails concernant les traitements et les fournitures en question. Le plan de convois interinstitutions prévoyait l'acheminement d'autres fournitures médicales ; toutefois, seuls cinq convois interinstitutions ont pu être acheminés en mars.

Tableau 2
Fournitures médicales retirées des convois humanitaires en mars 2018

<i>Lieu</i>	<i>Nombre de traitements</i>	<i>Types de fournitures</i>
Douma	124 010	Dinitrate d'isosorbide comprimés de 20 mg, bromure d'ipratropium en aérosol doseur de 20 mcg, dipropionate de béclo méthasone, vaporisateur nasal, 50 mcg/bouffée, dipropionate de béclo méthasone, vaporisateur nasal, 50 mcg/bouffée 200 doses, benzoate de benzyle 25 g/bouteille de 100 ml, céphalexine monohydratée USP 250 mg/5ml, suspension buvable, par MEDICO, paracétamol injectable 10mg/ml, flacons de 100ml, seringues à insuline U 100 avec aiguille G29X 0.5, kit pneumonie Type A (P97-023), kit pneumonie Type B (P97-023), trousse d'urgence italiennes « Kit B », kits sanitaire d'urgence interinstitutions 2015 unité supplémentaire fournitures renouvelables, digoxine 0,5 mg/2ml ampoules, chlorhydrate de lidocaïne 10mg/ml, ampoules de 5ml, héparine sodique 5000 UI/ml, ampoules de 1 ml, diclofenac sodique 75 mg/3 ml, ampoules, adrénaline (épinéphrine) 1mg par ampoule de 1ml, pansements pour brûlures sans crème de sulphadiazane d'argent, ceftriaxone sodique, flacon de 500 mg, par Ibn Hayyan/Syrie, ceftriaxone sodique, flacons de 1000 mg, par Ibn Hayyan/Syrie, métronidazole 500mg/100ml en flacons, cefuroxime axétil USP, comprimés de 500 mg, sérum physiologique (dextrose à 5 % + chlorure de sodium à 0.9 %) 1000 ml, (équivalent à Na+ 30 mmol/l, Cl-30 mmol/l), trousse à injection intraveineuse, stérile, jetable.
Dar Kabira, Ghanto, Tir Mallah	8 565	Carbamazépine BP comprimés de 100 mg, Carbamazépine comprimés de 100 mg en plaquettes, kit pneumonie Type B (P97-023), trousse de perfusion stérile, trocart avec prise d'air et aiguille.

Interventions humanitaires

28. En mars, les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires sont venus en aide à plusieurs millions de personnes dans le besoin en utilisant tous les moyens à leur disposition, et notamment : a) le programme ordinaire depuis la République arabe syrienne, grâce auquel l'aide humanitaire est acheminée à ceux qui en ont besoin sans qu'il soit nécessaire de franchir les lignes de conflit ; b) les convois franchissant les lignes de front, grâce auxquels l'assistance venant de l'intérieur du pays est fournie à travers les lignes de conflit ; c) les livraisons transfrontières, grâce auxquelles une assistance est apportée à ceux qui en ont besoin depuis la Jordanie et la Turquie (voir tableau 3). Par ailleurs, les organisations non gouvernementales ont continué de fournir une aide précieuse aux populations dans le besoin. Les autorités locales dans de nombreuses zones contrôlées par des groupes armés non étatiques de l'opposition ont également continué de fournir des services là où c'était possible.

Tableau 3
Personnes ayant reçu une aide des entités des Nations Unies ou d'autres organisations par tous les moyens disponibles (mars 2018)

<i>Organisation</i>	<i>Nombre de personnes ayant reçu une aide</i>
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	–
Organisation internationale pour les migrations	28 000
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	2 927 000

<i>Organisation</i>	<i>Nombre de personnes ayant reçu une aide</i>
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	>4 000 000
Programme des Nations Unies pour le développement	1 103 000
Fonds des Nations Unies pour la population	332 000
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	78 000
Programme alimentaire mondial	3 028 100
Organisation mondiale de la Santé	1 675 000

29. Le conflit en Syrie a considérablement aggravé la situation de centaines de milliers de personnes dans la province de Rif-Damas. L'offensive militaire sur la Ghouta orientale a créé des conditions extrêmement difficiles dans cette enclave, dont certaines zones sont assiégées depuis 2013. Quelque 133 000 personnes ont été déplacées de la Ghouta orientale en mars et plus de 44 000 d'entre elles se trouvent toujours dans des camps de déplacés complètement surpeuplés dans la province de Rif-Damas. Près de 50 000 autres – principalement des civils et quelques combattants – ont été acheminés vers Edleb et Alep, où l'aide humanitaire a déjà atteint un point de rupture. Les autres ont quitté les camps de déplacés dans le cadre d'un système de parrainage, dont les modalités restent floues de l'avis de l'ONU. Les besoins très pressants, y compris les besoins de protection, persistent dans la Ghouta orientale, compte tenu de l'ampleur des destructions et du manque de services. L'ONU et ses partenaires répondent aux besoins humanitaires croissants des personnes déplacées vers ces camps en fournissant de la nourriture, des abris, des soins de santé et d'autres services d'assistance et de protection. Par ailleurs, l'ONU a prodigué des conseils juridiques à près de 22 000 personnes, distribué plus de 225 000 articles de première nécessité et donné 2 200 assemblages d'abris d'urgence au Croissant-Rouge arabe syrien dans le cadre de l'aide au logement. Une assistance a également été fournie dans les zones nouvellement accessibles dans la Ghouta orientale par l'intermédiaire du Croissant-Rouge arabe syrien, mais Douma est restée assiégée et les attaques se sont poursuivies.

30. Les livraisons transfrontières depuis la Turquie et la Jordanie se sont poursuivies en application des résolutions [2165 \(2014\)](#), [2191 \(2014\)](#), [2258 \(2015\)](#), [2332 \(2016\)](#) et [2393 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité (voir fig. IV). Conformément à ces résolutions, les organismes des Nations Unies ont notifié à l'avance les autorités syriennes, en précisant quels étaient le contenu et la destination des cargaisons, ainsi que le nombre de bénéficiaires prévus.

31. Le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne a poursuivi ses opérations en Jordanie et en Turquie en application des résolutions [2165 \(2014\)](#), [2191 \(2014\)](#), [2258 \(2015\)](#) et [2393 \(2017\)](#) et surveillé le chargement et le passage du premier convoi d'aide au poste frontière de Yaaroubiyé (Iraq). Au cours de la période considérée, le Mécanisme a surveillé l'acheminement par sept organismes des Nations Unies de 27 convois composés de 466 camions qui sont passés par les quatre postes frontière : 10 à Bab el-Haoua (256 camions), 8 à Bab el-Salam (79 camions), 8 à Ramtha (122 camions) et 1 de Yaroubiyé (9 camions). La nature humanitaire des envois n'a fait l'objet d'aucune préoccupation ni d'aucune question au cours de la période considérée. Pour chaque envoi, l'ONU donne au Gouvernement de la République arabe syrienne un préavis de 48 heures. Les partenaires assurant la fourniture de l'aide veillent à ce que, une fois dans le pays, les cargaisons arrivent aux entrepôts. Des sociétés tierces indépendantes engagées par l'Organisation vérifient l'aide arrivant aux entrepôts des organisations non gouvernementales et supervisent également la distribution ou la fourniture de services

au titre de l'assistance. Le Mécanisme a continué de bénéficier d'une excellente coopération de la part des Gouvernements jordanien et turc.

32. Depuis le début des opérations transfrontières en juillet 2014, faisant suite à l'adoption de la résolution 2165 (2014), l'ONU a effectué plus de 775 livraisons correspondant au total à plus de 19 590 camions [13 293 par Bab el-Haoua et 2 020 par Bab el-Salam depuis la Turquie ; 4 268 par Ramta depuis la Jordanie ; 9 depuis Yaroubiyé (Iraq)]. Ces opérations viennent s'ajouter à l'aide fournie par les organisations non gouvernementales internationales et syriennes qui assurent des services à des millions d'autres personnes originaires de pays voisins.

33. L'ONU et ses partenaires d'exécution ont acheminé une aide humanitaire par quatre postes frontières depuis la Turquie, l'Iraq et la Jordanie (voir tableau 4), notamment une aide alimentaire destinée à plus de 706 000 personnes. L'ONU a également fourni des produits sanitaires et médicaux et plus de 1,4 million de traitements par l'intermédiaire du mécanisme transfrontalier. Dans le nord de la République arabe syrienne, l'UNICEF a acheminé, grâce à quatre convois transfrontaliers, des équipements pour l'hiver, des équipements destinés à la protection de l'enfance, à la lutte contre la nutrition, à l'éducation et à la santé, ainsi que différents articles dans le cadre d'interventions relatives à l'initiative en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène. Plus de 163 000 personnes ont accès à de l'eau potable en quantité suffisante grâce à des travaux urgents de réparation et d'entretien et à l'exploitation des systèmes d'approvisionnement en eau des villages accueillant des déplacés et des rapatriés. Des camions ont livré environ 18 millions de litres d'eau potable aux populations touchées à Edleb et aux populations déplacées de la Ghouta orientale. Par ailleurs, 38 000 personnes ont pu avoir accès à des installations sanitaires grâce à la construction de latrines. En outre, quelque 140 000 consultations externes de soins de santé primaires ont été assurées. Les partenaires de l'UNICEF ont continué de fournir des services de nutrition vitaux, et 18 000 enfants et 19 000 femmes ont subi un test de dépistage de la malnutrition aiguë par mesure du périmètre brachial. Qui plus est, 9 400 aidants familiaux, dont des femmes enceintes ou allaitantes, ont bénéficié de conseils sur la nutrition des nourrissons et des jeunes enfants. Grâce à un appui global aux établissements scolaires et aux centres d'apprentissage, l'UNICEF a permis à 12 500 enfants d'accéder à l'éducation formelle et à quelque 2 200 enfants d'accéder à l'éducation non formelle. Cet appui a consisté en des allocations versées aux enseignants et au personnel éducatif, au paiement des dépenses courantes des écoles et en l'aménagement ou la réparation des établissements scolaires pour les équiper d'installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène adaptées aux deux sexes et aux personnes handicapées. Un renforcement des capacités professionnel a été proposé à environ 445 enseignants et membres du corps enseignant.

34. En outre, du 11 au 15 mars 2018, une campagne nationale de vaccination avec le vaccin antipolio bivalent a été menée dans 13 provinces syriennes. Au total, ce sont 2 675 303 enfants sur les 2,79 millions prévus qui ont été vaccinés. Une campagne de vaccination par le vaccin antipolio oral a également eu lieu dans la province de Dara et 162 053 enfants ont été vaccinés alors que l'objectif était de 140 061. Toutefois, il reste des poches de sous-vaccination. Au cours de la dernière semaine de mars, neuf nouveaux cas suspects de rougeole ont été détectés. Des analyses biologiques et des enquêtes sont en cours.

35. Le HCR et ses partenaires ont continué de chercher à mieux répondre aux besoins des déplacés, des rapatriés et des autres groupes de la population touchés par le conflit. À la fin du mois de mars, il y avait eu 8 089 interventions de protection pour 135 831 bénéficiaires, dont 73 356 dans le cadre d'activités de protection générale, 2 673 d'activités de protection de l'enfance, et 22 226 de plus d'un millier de campagnes d'information sur la prévention de la violence sexuelle et sexiste et

d'interventions d'urgence dans 12 provinces. À la fin du mois de mars, on comptait 93 centres sociaux, 16 centres annexes et 74 unités mobiles financés par le HCR, dans lesquels travaillaient 2 110 volontaires qui proposaient des services relatifs à la protection, concernant notamment la mobilisation au plan local, la protection de l'enfance, l'aide juridique, la prévention de la violence sexuelle et sexiste et les réponses à y apporter, les moyens de subsistance, et les services aux personnes ayant des besoins particuliers – soit un total de 2,6 millions de déplacés, rapatriés, membres des communautés d'accueil et d'autres personnes touchées par la crise dans une vaste zone géographique englobant 12 provinces syriennes. Au cours de la période considérée, 41 172 personnes habitant les provinces de Damas, Rif-Damas, Soueïda, Deraa, Qouneïtra, Tartous, Lattaquié, Homs, Hama, Alep et Hassaké ont bénéficié directement du programme d'assistance juridique, y compris de conseils, de séances d'information sur différents thèmes juridiques, tels que les documents d'état civil et les droits des femmes, ainsi que de l'intervention directe d'avocats devant les tribunaux et les administrations. En outre, le Fonds des Nations Unies pour la population est venu en aide à 332 259 personnes grâce à ses activités consacrées à la santé procréative et à la lutte contre la violence sexuelle et sexiste.

Figure IV

Nombre de personnes ayant bénéficié d'une aide de l'ONU et de ses partenaires grâce à des livraisons transfrontières, par type d'aide (mars 2018)

(En milliers)

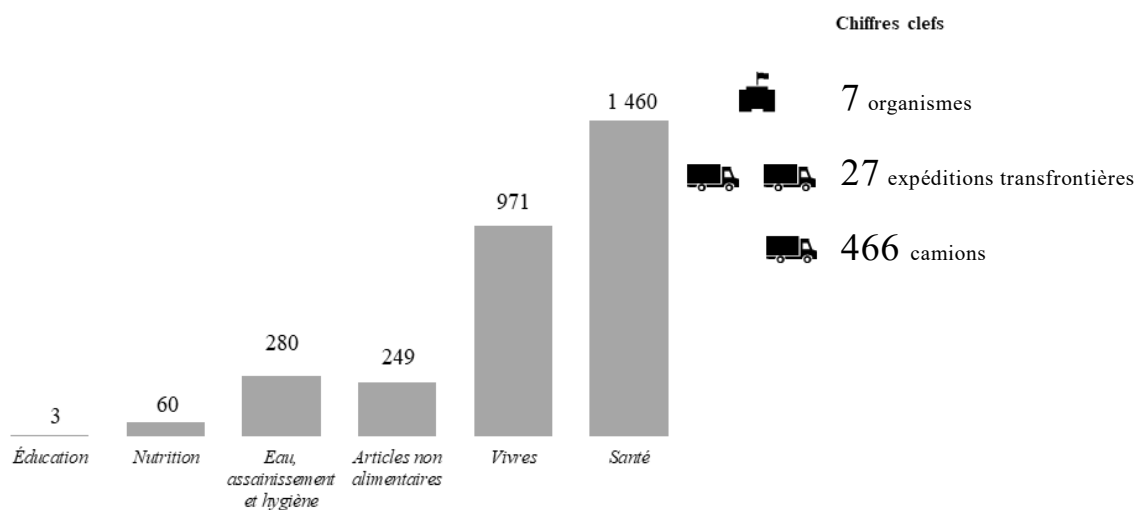


Tableau 4

Nombre de bénéficiaires de livraisons transfrontières par secteur et par district (mars 2018)

Province	District	Éducation	Vivres	Santé	Articles non alimentaires	Nutrition	Eau, assainissement et hygiène
Alep	Bab	1 600	–	16 445	12 500	–	12 500
Alep	Izaz	1 600	130 710	267 198	25 500	–	32 598
Alep	Jarablos	–	–	3 750	–	–	–
Alep	Jabal Semaan	–	–	142 020	–	–	–
Hassaké	Hassaké	–	16 000	–	–	–	–

<i>Province</i>	<i>District</i>	<i>Éducation</i>	<i>Vivres</i>	<i>Santé</i>	<i>Articles non alimentaires</i>	<i>Nutrition</i>	<i>Eau, assainissement et hygiène</i>
Hassaké	Malikiyé	–	–	22 860	12 000	–	–
Hassaké	Qamichli	–	–	40 600	–	–	–
Raqqa	Raqqa	–	–	600	–	–	–
Raqqa	Tell Abiad	–	–	–	2 400	–	30 000
Soueïda	Soueïda	–	1 455	–	–	–	–
Deraa	Sanameïn	–	17 555	–	–	–	–
Deraa	Deraa	–	128 848	15 000	–	–	–
Deraa	Ezraa	–	58 811	20 800	–	–	–
Deïr el-Zor	Deïr el-Zor	–	–	2 000	–	–	–
Hama	Mohradé	–	1 500	–	–	–	–
Edleb	El-Mara	–	97 750	120 220	7 098	–	2 500
Edleb	Ariha	–	103 650	38 890	59 272	–	–
Edleb	Harem	–	284 970	500 850	90 773	60 483	196 963
Edleb	Edleb	–	80 250	169 590	14 908	–	1 000
Edleb	Jisr el-Choughour	–	30 600	69 610	8 457	–	–
Qouneïtra	Fiq	–	100	–	–	–	–
Qouneïtra	Qouneïtra	–	26 900	30 000	–	–	–

36. La Fédération de Russie a adressé à l'ONU des bulletins d'information du Centre pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne, qui décrivaient l'aide humanitaire bilatérale fournie. D'autres États Membres ont également continué d'apporter à la République arabe syrienne une aide bilatérale et d'autres types d'assistance humanitaire.

Visas et enregistrement

37. Au total, en mars, l'ONU a présenté 64 nouvelles demandes de visa au Gouvernement syrien : 15 ont été approuvées, 46 sont en cours d'examen et 3 ont été rejetées. Sur les 29 nouvelles demandes présentées en janvier et février 2018, 16 ont été approuvées en mars, tandis que les 9 autres sont en cours d'examen et 4 ont été rejetées. Sur les 87 demandes de renouvellement de visas que l'Organisation a présentées en mars, 54 ont été approuvées et 33 sont en cours d'examen. Par ailleurs, 27 autres demandes de renouvellement de visa présentées en février ont été approuvées en mars. Un bon nombre de fonctionnaires d'entités des Nations Unies en République arabe syrienne ne sont pas en poste ou ne peuvent pas être remplacés pour cause de non-délivrance de visas pendant des mois, en dépit de demandes officielles.

38. Le 25 mars, le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire des Nations Unies pour la République arabe syrienne a déposé une demande d'autorisation pour le déploiement d'une équipe de renfort interinstitutions afin d'accroître les capacités de l'Organisation dans le pays. La demande concerne 17 fonctionnaires supplémentaires de l'ONU (HCR, PAM, UNICEF, FNUAP, OMS et Bureau de la coordination des affaires humanitaires) devant être déployés pour une période de quatre semaines. Les demandes de visa ont été présentées les 27 et 28 mars. On était toujours sans réponse des autorités syriennes à la fin du mois de mars.

39. Au total, 23 organisations non gouvernementales internationales sont enregistrées auprès des autorités pour exercer leurs activités en République arabe syrienne.

Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et des locaux des organismes humanitaires

40. Les interventions des organismes, fonds et programmes des Nations Unies se déroulent dans des zones touchées par des affrontements fréquents entre les parties au conflit, des frappes aériennes, des échanges réguliers de tirs d'artillerie indirects et des attaques asymétriques. De plus, en raison des conflits armés, les zones où sont menées ces interventions sont très polluées par des explosifs, ce qui rend la conduite d'activités particulièrement risquée.

41. Depuis le début du conflit, plusieurs dizaines d'agents de l'aide humanitaire ont été tués, parmi lesquels 22 fonctionnaires de l'ONU ou d'organismes du système des Nations Unies dont 18 agents de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), 66 membres du personnel ou volontaires du Croissant-Rouge arabe syrien et 8 membres du personnel ou volontaires de la Société du Croissant-Rouge palestinien. Par ailleurs, de nombreux membres du personnel d'organisations non gouvernementales internationales ou nationales auraient également été tués.

42. Au total, 24 fonctionnaires d'organismes et programmes des Nations Unies, dont 1 agent du Programme des Nations Unies pour le développement et 23 agents de l'UNRWA, sont détenus ou portés disparus.

III. Observations

43. Pendant le mois de mars, les combats militaires ont continué de s'intensifier dans toute la Syrie en violation des accords de cessez-le-feu, de la résolution [2401 \(2018\)](#) et de résolutions antérieures du Conseil de sécurité. Malgré cinquante rapports mensuels et d'innombrables exposés au Conseil, je continue de recevoir quotidiennement des informations faisant état d'attaques contre des civils et des infrastructures civiles. Certaines zones de désescalade sont devenues des zones de combat et des théâtres d'opérations des plus périlleux. Les civils continuent de souffrir. Je suis particulièrement préoccupé par le mépris pour les vies civiles et les informations faisant état d'attaques répétées contre des écoles et des établissements médicaux ainsi que les rapports faisant état de l'emploi d'armes chimiques. Les combats ont également entraîné le déplacement, à de multiples reprises, de centaines de milliers de Syriens, sollicitant à l'extrême la capacité de l'ONU et de ses partenaires de répondre de manière appropriée aux besoins d'aide humanitaire. À cet égard, je demande instamment aux parties de s'abstenir de toute action qui pourrait contraindre les civils à fuir leur lieu de résidence habituel. Dans la seule province d'Idlib, on estime le nombre de déplacés à quelque 1,2 million, soit 25 % de plus par rapport à l'année dernière. Dans la Ghouta orientale, en seulement trois semaines, plus de 130 000 personnes ont dû abandonner leurs vies et leurs maisons.

44. Compte tenu de l'évolution de la situation sur le terrain, il me faut une fois de plus rappeler aux parties au conflit leurs obligations et leurs responsabilités en vertu du droit international humanitaire, notamment la primauté de la protection des civils et des infrastructures civiles, y compris lorsque les hostilités visent des groupes terroristes désignés comme tels par le Conseil de sécurité. Par ailleurs, je demande une nouvelle fois à toutes les parties au conflit de se conformer à leur obligation de prendre toutes les précautions qui s'imposent pour éviter et, dans tous les cas, réduire au minimum, les conséquences des hostilités sur les civils et les biens de caractère civil, et d'autoriser et de faciliter un accès sûr, rapide et sans entrave à l'assistance humanitaire qui est fournie sans discrimination, dans le plein respect des principes humanitaires. Je rappelle également à tous les États ayant une quelque influence sur

les parties qu'il leur incombe de veiller à ce que celles-ci respectent le droit international humanitaire. Je continuerai d'offrir les bons offices de l'ONU, dans l'espoir que les parties au conflit choisissent de régler ce conflit de manière pacifique.

45. Je réaffirme que les auteurs de violations graves du droit international humanitaire doivent répondre de leurs actes. Il s'agit d'un préalable essentiel en vue de l'instauration d'une paix durable en République arabe syrienne. Je demande une nouvelle fois que la Cour pénale internationale soit saisie de la situation dans le pays. J'engage également toutes les parties au conflit, tous les États Membres, la société civile et le système des Nations Unies dans son ensemble à coopérer pleinement avec le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables.

46. Depuis huit ans, le peuple de la République arabe syrienne endure des souffrances répétées. La population civile a constamment besoin au plus haut point d'être protégée : protégée d'une violence qui a fait des centaines de milliers de morts et détruit des infrastructures civiles. Aucun effort militaire ne leur fournira la protection qu'ils réclament. Il n'existe aucune issue militaire au conflit. La solution ne peut être que politique. Nous devons trouver des moyens d'avancer de manière crédible vers une solution concrète et plausible qui réponde aux aspirations du peuple syrien en matière de dignité et de liberté conformément à la résolution [2254 \(2015\)](#) et au communiqué de Genève. Mon Envoyé spécial continue d'œuvrer à cette fin. En ce qui concerne la mise en place de la commission constitutionnelle, il s'appuie sur l'engagement des garants d'Astana, qui ont invité les participants à Sochi (Fédération de Russie), à créer cette commission sous les auspices de l'ONU, conformément à la résolution [2254 \(2015\)](#).

Annexe

Attaques contre des civils enregistrées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en mars 2018*

Provinces de Damas et de Rif-Damas

- Le 1^{er} mars, un immeuble d'habitation située dans une zone de Kafr Batna contrôlée par l'opposition a été touché par des frappes aériennes et s'est effondré en partie, faisant trois morts, dont une fille, et au moins sept blessés parmi les civils.
- Le 1^{er} mars, des frappes aériennes et terrestres contre des quartiers résidentiels de Douma tenus par l'opposition, auraient fait cinq morts parmi les civils, dont une femme et une fille.
- Le 4 mars, plusieurs frappes aériennes et terrestres contre un quartier résidentiel de Jaramana, tenu par les forces gouvernementales, auraient fait quatre morts parmi les civils, dont une femme et une fille.
- Le 6 mars, plusieurs frappes terrestres contre des zones résidentielles de Jaramana, y compris le quartier Hay el-Baas, la place présidentielle et la Corniche, auraient fait trois morts (dont une femme et une fille) et 12 blessés (dont trois femmes) parmi les civils. Une frappe aurait touché les abords d'une école, tuant une fille et blessant sa mère.
- Le 7 mars, des frappes aériennes sur des logements, à Douma, auraient fait neuf morts parmi les civils, dont trois femmes.
- Le 7 mars, deux civils se déplaçant à motocyclette auraient été mortellement touchés par des frappes aériennes dans la ville de Hamouriyé contrôlée par l'opposition, et leurs corps ainsi que leur véhicule ont brûlé.
- Le 7 mars, des frappes aériennes et terrestres contre des zones résidentielles dans la province de Saqba, tenue par l'opposition, ont provoqué l'effondrement d'un immeuble au sous-sol duquel s'étaient réfugiés des civils, faisant 17 morts, dont cinq femmes et deux garçons.
- Le 9 mars, des frappes terrestres contre une zone résidentielle de Jaramana auraient causé la mort d'une civile et d'un enfant et auraient blessé deux autres femmes et un enfant.
- Le 10 mars, des frappes aériennes ont touché des quartiers résidentiels de Douma et auraient causé l'effondrement de deux immeubles, faisant 17 morts civils, dont cinq femmes, trois garçons et trois filles. Parmi les victimes, huit appartenaient à une même famille et avaient trouvé refuge dans l'un des immeubles.

* Conformément à la résolution [2258 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité, la présente description des faits nouveaux survenus sur le terrain et des attaques enregistrées et confirmées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme au cours de la période considérée dans le rapport concerne l'application des résolutions [2139 \(2014\)](#), [2165 \(2014\)](#) et [2191 \(2014\)](#) du Conseil par toutes les parties en République arabe syrienne. Les renseignements sont fournis sans préjudice des travaux du Groupe de travail sur le cessez-le-feu du Groupe international de soutien pour la Syrie. Ils ne constituent pas une liste exhaustive des violations du droit international humanitaire ni des violations et atteintes au droit international des droits de l'homme survenues en République arabe syrienne pendant la période visée par le présent rapport.

- Le 11 mars, des frappes aériennes contre un quartier résidentiel de Harasta, tenu par l'opposition, auraient fait neuf morts parmi les civils, dont deux femmes, deux garçons et deux filles.
- Le 11 mars, des frappes terrestres auraient touché une zone résidentielle du quartier de la Corniche, à Jaramana, tuant deux civiles et blessant 10 autres personnes, dont deux femmes.
- Le 11 mars, des frappes terrestres ont touché des quartiers résidentiels de Damas (Barzé, Chaghour, Bab Touma et Maliki) et auraient fait trois morts, dont un enfant, et au moins cinq blessés, dont deux femmes, parmi les civils.
- Le 13 mars, des frappes terrestres sur des zones résidentielles des quartiers de Bab Charqi et Zablatani, dans la vieille ville de Damas, auraient tué une civile et fait deux blessés.
- Le 14 mars, plusieurs frappes aériennes et terrestres contre des quartiers résidentiels de Hamouriyé auraient fait 12 morts parmi les civils, dont cinq femmes, trois garçons et trois filles. Parmi les victimes, se trouvait une famille de cinq personnes qui s'était réfugiée dans l'un des immeubles touchés et un civil qui se trouvait dans son jardin, devant sa maison. Plus de 20 civils sont restés sous les décombres, les sauveteurs ne pouvant intervenir du fait des frappes qui visaient le secteur.
- Le 15 mars, une frappe terrestre sur une zone résidentielle du quartier de Bab Touma, à Damas, aurait fait un mort civil.
- Le 16 mars, des frappes aériennes ont visé les abords d'une place où se tenait un marché et où des centaines de civils s'étaient rassemblés pour se rendre au point de passage d'Hamouriyé afin d'être évacués. Au moins 41 civils, dont des femmes et des enfants, auraient été tués et des dizaines de civils blessés. De nombreux déplacés comptent parmi les victimes, certains corps ont été brûlés et d'autres déchiquetés, ce qui rend, dans certains cas, l'identification difficile.
- Le 17 mars, des frappes aériennes ont visé une zone résidentielle de la province d'Aïn Terma, tenue par l'opposition, touchant notamment un immeuble au sous-sol duquel des déplacés avaient trouvé refuge. L'effondrement de l'immeuble en question aurait fait 14 morts parmi les civils, dont sept garçons, quatre filles et une femme.
- Le 19 mars, des frappes aériennes ont visé le quartier résidentiel de Harasta. Une frappe a endommagé un immeuble au sous-sol duquel plusieurs civils s'étaient réfugiés et provoqué un incendie. La frappe aurait tué deux garçons et deux femmes, et blessé 15 autres civils. Elle a également touché les abords d'un poste médical, mais l'établissement n'a subi aucun dommage.
- Le 19 mars, des frappes aériennes ont touché une école dans la ville d'Irbid, contrôlée par l'opposition, où des centaines de civils auraient trouvé refuge. Les frappes ont endommagé l'installation et provoqué un incendie. Vingt civils auraient été tués (14 filles, deux garçons et quatre femmes) et au moins 40 autres blessés. Les civils sont restés dans l'abri, n'ayant aucun autre endroit où aller.
- Le 20 mars, une frappe terrestre contre une zone commerciale de Kachkoul – un quartier résidentiel à Jaramana – aurait fait au moins 21 morts parmi les civils (dont huit femmes, un garçon et une fille) et huit blessés (dont quatre femmes et un garçon). Au moment de la frappe, de nombreuses personnes (dont des déplacés originaires de Rif-Dams et d'autres provinces) se trouvaient dans le secteur, préparant la Fête des mères.

- Le 22 mars, une frappe aérienne a touché un bâtiment d'Irbîn où plusieurs dizaines de civils (principalement des familles) avaient trouvé refuge. La frappe a provoqué un incendie au sous-sol, dans lequel 37 civils auraient perdu la vie et neuf auraient été gravement blessés avant de mourir de leurs blessures le lendemain. Au total, 46 civils, dont 15 femmes, huit garçons et huit filles – ont été tués, dont neuf familles.
- Le 23 mars, des frappes terrestres contre un centre sportif du quartier de Feiha à Damas, auraient provoqué la mort d'un garçon et fait au moins deux blessés civils.

Province d'Alep

- Le 5 mars, une frappe terrestre a visé un poste de contrôle tenu par les Asayish apparemment à l'entrée du village de Berband, à la périphérie de Rajou, dans l'ouest d'Afrin. Les projectiles sont tombés à proximité d'un véhicule transportant des civils et auraient tué une femme âgée et blessé 21 autres civils, dont neuf femmes et quatre enfants. Les civils auraient été en train de fuir les combats près de leurs villages d'Achouna et de Zarqa, dans le district de Rajou, et se rendaient à Afrin.
- Le 5 mars, des frappes aériennes et terrestres ont visé les environs d'une zone résidentielle du village de Qreiryé, dans le district de Jindeïris, au sud d'Afrin, et auraient tué deux civils, dont une fille de trois mois, et blessé huit autres civils, dont une femme et trois enfants.
- Le 7 mars, des frappes terrestres contre une zone résidentielle du village de Meïdanki, dans le district de Charan, auraient fait cinq blessés civils, dont deux femmes.
- Le 8 mars, des frappes terrestres contre une zone résidentielle du village de Troundé auraient tué une fille et deux garçons, tous frères et sœurs.
- Le 14 mars, des engins explosifs auraient tué deux civils et blessé cinq autres (trois femmes et deux enfants de 12 et 13 ans) qui se rendaient en tracteur de la ville d'Afrin à leur domicile dans le district de Maabatli. L'engin aurait explosé alors qu'ils se trouvaient sur la route.
- Le 14 mars, plusieurs frappes terrestres contre des zones résidentielles d'Achrafiyé et la rue Fillat à Afrin auraient fait cinq morts parmi les civils, dont une fille de sept ans, et 17 blessés, dont cinq femmes et sept enfants.
- Le 16 mars, des raids aériens et des frappes terrestres contre une zone résidentielle du quartier de Mahmoudiyé, dans la ville d'Afrin, auraient fait au moins six morts parmi les civils, dont une femme, et 27 blessés, dont huit femmes et six enfants.
- Le 17 mars, des frappes terrestres à proximité de l'hôpital d'Afrin ont endommagé le service de pédiatrie. Les patients ont été évacués au moins deux jours avant vers les villages de Noubl et d'el-Zahra, contrôlés par le Gouvernement.
- Le 18 mars, trois civils auraient été tués et quatre autres blessés (appartenant tous à la même famille) par une explosion lorsqu'ils ont voulu entrer dans leur maison d'Afrin.
- Le 19 mars, un engin a explosé dans un immeuble commercial de la ville d'Afrin et aurait fait sept morts parmi les civils et trois parmi les combattants de l'opposition se trouvant à proximité.

- Le 20 mars, deux civils auraient été tués et sept autres blessés, tous membres d'une même famille, lorsqu'un engin a explosé dans leur maison du village de Barqoum, dans la zone rurale du sud d'Alep.

Province de Deïr el-Zor

- Le 16 mars, des combattants de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL) auraient capturé 18 civils à Chaafé, dans l'est de la province de Deïr el-Zor, pour des raisons inconnues. On ne sait toujours pas où ils se trouvent.
- Le 21 mars, un garçon de 13 ans aurait été tué par un engin qui a explosé près de lui dans la rue, dans la ville de Bahra (tenue par l'EIL), dans l'est de la province de Deïr el-Zor.
- Le 22 mars, une civile aurait été tuée et un garçon blessé lorsqu'un engin a explosé à leur domicile, dans la ville de Qouriyé (tenue par le Gouvernement) dans l'est de la province de Deïr el-Zor.

Province de Raqqa

- Le 14 mars, un haut fonctionnaire kurde du Conseil civil de Raqqa (qu'il a contribué à créer en 2017) aurait été tué par balles à son domicile de Tell Abiad, dans le nord de la province de Raqqa.
 - Le 16 mars, un civil aurait été tué par l'explosion d'un engin alors qu'il fouillait sa maison du quartier de Dariyé, à Raqqa.
 - Le 22 mars, les corps de 22 civils ont été dégagés des décombres d'un bâtiment détruit près de l'école Al-Maarri dans le nord de la ville de Raqqa lors de frappes aériennes menées sur la zone quelques mois auparavant.
-